

**REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS – PORTANT
SUR DES ACTIONS DE RECHERCHE–
INNOVANTES POUR LE RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE DU LITTORAL OUEST AFRICAIN, AU
BENEFICE DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE**

PRCM / WACA ResIP

1. CONTEXTE GENERAL

Le littoral ouest-africain, l'un des plus riches en biodiversité au monde, constitue à la fois un patrimoine écologique inestimable et un pilier de subsistance pour des millions de personnes. Mangroves, estuaires, récifs, dunes, plages et zones humides y coexistent et soutiennent des activités économiques essentielles : pêche artisanale, agriculture côtière, transformation locale, tourisme, artisanat, etc. Ces écosystèmes assurent également des fonctions vitales : stabilisation des rivages, atténuation des inondations, séquestration du carbone et filtration des polluants.

Mais cet équilibre est gravement menacé. L'érosion côtière s'intensifie, les ressources s'épuisent, les habitats se dégradent sous la pression conjuguée du changement climatique et des activités humaines non durables : extraction de sable, urbanisation incontrôlée, pollution, déforestation, etc. Ce contexte de vulnérabilité accrue appelle des réponses audacieuses, intégrées et ancrées dans les territoires.

C'est dans cette logique que s'inscrit le Programme WACA (West Africa Coastal Areas Management Program), une initiative régionale ambitieuse conçue par la Banque mondiale, en réponse à la demande des pays côtiers, de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de ses partenaires. Le projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest 2 (WACA ResIP 2), pour la période 2023–2027, vient consolider les acquis du programme initial WACA ResIP à travers quatre axes prioritaires : (i) une gouvernance régionale renforcée, (ii) une meilleure cohérence des politiques régionales, nationales et locales, (iii) une attention accrue à la durabilité environnementale et sociale, et (iv) une valorisation active des dynamiques locales et des innovations issues des territoires.

Dans cette optique, des institutions de référence, comme le Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine (PRCM), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO), la Convention d'Abidjan ou encore le Centre de Suivi Écologique de Dakar (CSE), ont été mobilisées, par l'UEMOA, pour fournir des assistances techniques stratégiques aux neuf (9) pays bénéficiaires : Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo.

Parmi ces partenaires, le PRCM – plateforme régionale de concertation, d'influence, de dialogue et d'action pour la conservation marine et côtière – joue un rôle central dans la promotion d'une recherche appliquée au service de la décision publique, de la résilience climatique et de l'innovation territoriale. A ce titre, il pilote, un mécanisme de financement, régi par le présent règlement, destiné à soutenir des projets de recherche-action à fort impact, menés par des institutions scientifiques, académiques et des équipes pluridisciplinaires. Ces projets devront produire des connaissances utiles, transférables et opérationnelles directement mobilisables pour améliorer les politiques, renforcer la planification territoriale ou orienter les choix d'investissement durables

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets recherche (APR) vise à stimuler des initiatives de recherche appliquée ou de recherche-action contribuant à la préservation, la valorisation et la résilience durable des

écosystèmes côtiers en Afrique de l’Ouest. Il s’agit de produire des connaissances opérationnelles et transformatrices, fondées sur des approches pluridisciplinaires, co-construites avec les acteurs des territoires et alignées avec les priorités du programme WACA ResIP .

De manière spécifique, cet APR vise à :

- Renforcer la résilience écologique, économique et sociale des communautés côtières face aux effets du changement climatique, à travers des solutions locales de gestion durable des ressources, de restauration des milieux et de réduction des risques environnementaux ;
- Encourager des projets de recherche-action ancrés dans les dynamiques locales et répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires côtiers
- Produire des outils, des recommandations et des solutions directement utilisables pour l’élaboration ou l’amélioration des politiques publiques de gestion côtière ;
- Promouvoir des méthodologies innovantes et reproductibles en matière de résilience, gouvernance participative, technologies vertes et solutions fondées sur la nature
- Renforcer les capacités scientifiques régionales, nationales et locales à travers la mobilisation de chercheurs et d’institutions ancrées dans les pays bénéficiaires.
- Créer un espace de dialogue et de co-construction entre les acteurs locaux, les chercheurs, les collectivités et les décideurs, en facilitant l’articulation entre savoirs traditionnels, innovations techniques et politiques publiques.

À travers ces objectifs, « l’Appel à Projets Recherche-action » (APR) vise à renforcer la dimension participative, inclusive et territorialisée du Projet WACA ResIP, en stimulant l’innovation ascendante et en favorisant des alliances durables entre acteurs de la résilience côtière.

3. ZONES D’INTERVENTION

L’APR couvre les neuf pays bénéficiaires des Projets WACA ResIP : Bénin, Côte d’Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sao Tomé & Principe, Sénégal et Togo.

Sur la base des priorités identifiées dans les documents du projet et des connaissances disponibles, les zones suivantes sont proposées comme prioritaires :

- Bénin : Littoral entre Cotonou, Grand-Popo (la bouche du Roy en particulier) et les zones humides de la vallée de l’Ouémé ;
- Côte d’Ivoire : Lagunes Ébrié et Aby, zone côtière entre Grand-Lahou et Assinie ; (y compris les îles Ehotilés);
- Gambie : Estuaire du fleuve Gambie, zones de mangroves et plages proches de Tanbi Wetlands ;
- Ghana : Côte centrale autour de Cape Coast – Elmina et les zones vulnérables à l’érosion (Keta) ;
- Guinée-Bissau : Archipel des Bijagos et zones côtières autour de Cacheu et de Cacine ;
- Mauritanie : Zones à l’intérieur du PNBA, du delta du fleuve Sénégal (Parc National de Diawling et RBT côté mauritanien), de Nouakchott et de Nouadhibou ;
- Sao Tomé & Principe : Zones côtières et marines riches en biodiversité dans le sud et autour de l’îlot Rolas et la zone de Angolares;

- Sénégal : Petite Côte, delta du Saloum, Casamance maritime, mangroves de Ziguinchor et Kolda ;
- Togo : Zone côtière entre Aného et Lomé, basse vallée du Mono.

4. CIBLES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité visent à garantir que les bénéficiaires des subventions soient légitimes, compétents, enracinés dans les territoires côtiers et porteurs de solutions concrètes et réalistes. Ainsi L'appel est exclusivement ouvert aux institutions de recherche, centres universitaires, laboratoires, équipes pluridisciplinaires ou consortiums affiliés à des organismes académiques, de recherche ou de développement reconnus et actifs dans les pays couverts par WACA ResIP.

Pour être éligibles, les candidats doivent :

- Être une institution académique ou de recherche reconnue, basée ou active dans les pays ciblés ou une équipe de recherche affiliée à une institution académique ou de recherche ;
- Justifier d'une existence légale et de références scientifiques pertinentes dans les domaines en lien avec les thématiques de l'appel ;
- Présenter un projet de recherche appliquée ou recherche-action impliquant les parties prenantes locales (collectivités, communautés, autorités publiques, etc.) ;
- Démontrer la capacité à produire des résultats transférables (publications, outils, plateformes) ;
- Démontrer une capacité prouvée de gestion administrative et financière de projets internationaux ou régionaux ;
- Respecter les principes éthiques, de transparence, de genre et de durabilité environnementale.
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêt ou faire l'objet d'un contentieux en cours lié à la gestion de projets antérieurs ;

Les consortiums composés de plusieurs institutions de recherche sont fortement encouragés, y compris ceux impliquant des partenaires internationaux, sous réserve de désignation d'un chef de file unique.

5. THEMATIQUES PRIORITAIRES

Chacune des thématiques énumérées ci-dessous reflète un défi majeur auquel sont confrontées les zones côtières d'Afrique de l'Ouest. Les propositions doivent non seulement porter sur les aspects techniques de chaque thème, mais aussi démontrer une prise de conscience du contexte socio-environnemental plus large et des possibilités d'innovation. Les résultats attendus doivent contribuer à la prise de décision publique et soutenir des solutions évolutives pour la résilience et le développement durable.

Les thématiques prioritaires sont alignées avec les objectifs du WACA ResIP et les orientations stratégiques du PRCM. Les propositions devront ainsi s'inscrire dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes, orientées vers la production de connaissances utiles pour la gouvernance, l'adaptation et la gestion durable des zones côtières :

Thématique 1. Analyse des dynamiques côtières et modélisation des risques :

Comprendre les dynamiques côtières est essentiel pour anticiper et atténuer les effets physiques du changement climatique sur les littoraux vulnérables. Cette thématique invite à explorer les processus clés tels que l'érosion et les inondations, en mobilisant des outils de modélisation prospective avancés.

- Érosion, submersion, salinisation, vulnérabilité physique des zones littorales ;
- Télédétection, systèmes d'information géographique, scénarios prospectifs.

Thématique 2. Gouvernance environnementale et politiques publiques :

Des cadres de gouvernance et des instruments politiques efficaces sont indispensables à la durabilité côtière. Les propositions dans cette thématique devront explorer les mécanismes juridiques, réglementaires et institutionnels favorisant une gestion plus inclusive et plus efficace du littoral.

- Études sur les cadres juridiques et mécanismes institutionnels ;
- Recherches comparatives sur les dispositifs de cogestion et les processus de décentralisation.

Thématique 3. Solutions fondées sur la nature et technologies vertes :

Cette thématique met l'accent sur des approches innovantes et écologiques pour la restauration et la réduction des risques, en particulier par l'utilisation de solutions fondées sur la nature (SfN) qui soient efficaces, reproductibles et soutenues par les communautés

- Recherche-action sur les techniques douces de restauration écologique ;
- Évaluation de l'efficacité et de la transférabilité des solutions fondées sur la nature (SfN).

Thématique 4. Socio-anthropologie et résilience communautaire :

Les dynamiques sociales et économiques conditionnent la manière dont les populations côtières perçoivent et affrontent les défis environnementaux. Les recherches proposées devront porter sur les perceptions du risque, les capacités d'adaptation, et les moyens de subsistance durables, en ciblant notamment les groupes vulnérables.

- Perceptions du risque, savoirs traditionnels, dynamiques sociales et inclusion ;
- Études sur les mobilités et stratégies locales d'adaptation.

Thématique 5. Capitalisation et valorisation scientifique :

La valorisation des résultats de la recherche est essentielle pour combler le fossé entre la science et la décision publique. Cette thématique appelle à améliorer l'accessibilité, la diffusion et l'utilisation des connaissances scientifiques afin d'orienter les choix fondés sur des données probantes à tous les niveaux.

- Développement d'outils d'aide à la décision, plateformes de partage de données, connaissance, publications scientifiques ;
- Organisation de symposiums et transferts de connaissances vers les décideurs.

6. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Montant de la subvention : Les montants des budgets sollicités devraient être inférieurs à 50 000 USD. Ils peuvent être ajustés selon la pertinence et l'envergure des projets.

Durée des projets : Les projets devront être mis en œuvre sur une période maximale de 18 mois. Une prolongation exceptionnelle pourra être envisagée, sur demande motivée et acceptée par le PRCM.

Taux de Cofinancement : Un cofinancement minimum de 20 % est requis, sous forme financière ou en nature (temps bénévole valorisé, locaux, contribution de partenaires, etc.).

Modalités de versement des subventions : Le financement sera décaissé en trois tranches selon les modalités suivantes :

- Une première tranche (avance) sera versée après signature du contrat formel et après soumission au PRCM, d'une demande de fonds, sur le compte bancaire du bénéficiaire;
- Une deuxième tranche sera effectuée après remise et approbation par le PRCM, des rapports technique et financier intermédiaires, accompagnés des copies de justificatifs couvrant au moins 80 % des dépenses de la première tranche, et à la soumission d'une demande de fonds ;
- Un troisième et dernier versement sera effectué après approbation du rapport technique et financier final, et après présentation des justificatifs couvrant la totalité des montants précédemment versés, et à la soumission d'une demande de fonds.

Justification financière : Le bénéficiaire devra fournir des justificatifs pour chaque tranche (pièces comptables, preuves de dépenses, tableaux de suivi budgétaire). Un modèle de rapport financier sera fourni. En cas d'écarts significatifs par rapport au budget initial, une révision du plan de dépenses pourra être exigée.

Compte bancaire dédié : Le PRCM peut exiger l'ouverture d'un compte spécifique au projet afin d'assurer la traçabilité des flux financiers.

Contractualisation : Un projet de contrat sera soumis au bénéficiaire par la coordination du projet du PRCM, une fois discutés, vérifiés et validés le budget, le chronogramme des versements, les cofinancements, la formulation des résultats attendus, les réalisations prévues, le système de suivi-évaluation et les différentes obligations contractuelles (formats et dates de remise des rapports, etc.). Un contrat formel sera signé entre le PRCM et le porteur de projet (ou le chef de file du consortium). Ce contrat précisera :

- Les résultats attendus ;
- Le calendrier de mise en œuvre ;

- Les modalités de décaissement ;
- Les obligations contractuelles du bénéficiaire et du PRCM ;
- Les règles de reporting et d'audit.

A la suite de la signature du contrat formel entre le PRCM et le porteur du projet retenu et soumission d'une demande de fonds, un premier versement sera effectué sur le compte bancaire du porteur de projet, ou sur le compte bancaire dédié au projet le cas échéant.

Révisions budgétaires : Des ajustements budgétaires seront possibles, à condition d'être motivés, formalisés par écrit, et validés par le PRCM.

Mesures en cas de non-conformité : En cas de non-respect des clauses contractuelles, notamment en cas de non-réalisation des activités prévues, d'irrégularités dans l'utilisation des fonds ou d'absence de rapports justificatifs dans les délais requis, le PRCM se réserve le droit de prendre des mesures appropriées. Celles-ci pourront inclure la suspension temporaire des décaissements, la demande de révision du plan de mise en œuvre, voire la résiliation anticipée du contrat. Ces dispositions visent à garantir la bonne gestion des ressources allouées et l'atteinte des résultats attendus.

Valorisation du cofinancement : Les contributions en nature seront valorisées dans le plan de financement et dans les grilles d'analyse, à condition d'être bien justifiées (ex : lettre de mise à disposition, estimation du temps, etc.).

Accompagnement des porteurs de projets : Des coaches reconnus pour leurs compétences multiples et leur forte expérience en matière de coordination de projets de conservation et de développement local, peuvent être mobilisés pour apporter un conseil méthodologique et technique aux porteurs de projets sur demande. A cet effet, ces coaches pourraient apporter à ces derniers, une assistance pour identifier des ressources en formation technique, faciliter l'organisation d'une visite d'échange ou encore soutenir la préparation des rapports périodiques d'activité. Ils assureront également un appui tout au long des phases de mise en œuvre des projets financés.

Participation à l'organisation de symposiums de recherche sur la vulnérabilité et la résilience des zones côtières et marines : Le PRCM en collaboration avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le centre d'excellence africain pour la résilience côtière (ACECoR) de l'Université de Cape Coast et d'autres centres ou instituts de recherche actifs dans la zone d'intervention des Projets WACA ResIP, organisera des symposiums de recherche mobilisant les Institutions et Centres de recherche et d'expertise internationale ainsi que les réseaux de scientifiques régionaux (collège scientifique du PRCM, comité scientifique régional du WACA, comité pour la science et la technologie de la Convention d'Abidjan, ...). Ces symposiums de recherche permettront la restitution des avancées/résultats des projets retenus dans le cadre des appels à projet évoqués dans le présent règlement.

Modalités du suivi et livrables attendus : Un dispositif de suivi-évaluation des effets du projet WACA ResIP2 sera mis en place par le PRCM et permettra la tenue d'un tableau de bord et la production régulière de rapports sur l'état d'avancement des projets financés. Pour cela, le porteur de chaque projet financé, aura également la charge de produire des rapports périodiques

selon un format convenu avec le PRCM et permettant de documenter l'évolution des indicateurs adoptés lors de la négociation du contrat.

La mise à jour du tableau de bord de chaque projet sera assurée par la coordination du projet WACA ResIP2 au PRCM, sur une base trimestrielle.

La remontée d'informations sur une base à la fois verbale et écrite, alimentera en continu la communication du Projet WACA ResIP2 du PRCM avec les récits d'actions, d'évènements, ainsi que la transmission de médias (cartes, photos, vidéos, interviews, livrables et rapports).

7. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJET

7.1 Processus

1. Lancement de l'appel à projets par le PRCM ;
2. Réception et présélection des projets ;
3. Phase d'entretien ou demande de précisions complémentaires ;
4. Sélection finale par un comité multipartite indépendant

7.2 Critères de sélection

- Pertinence du projet par rapport aux thématiques et objectifs ;
- Clarté méthodologique et faisabilité opérationnelle ;
- Capacité organisationnelle du porteur ;
- Innovation, durabilité, potentiel de réplication ou de mise à l'échelle ;
- Prise en compte du genre et de l'inclusion sociale ;
- Pertinence géographique et urgence environnementale.

8. MODALITÉS DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Le processus de sélection des projets s'effectue en **une seule phase**, afin de simplifier la procédure et d'en accélérer la mise en œuvre.

Les porteurs de projet devront soumettre directement un **dossier de projet complet**, basé sur un canevas fourni par le PRCM. Ce dossier devra inclure :

- Une analyse claire du contexte et des enjeux identifiés ;
- La définition des objectifs et des résultats attendus ;
- Une description détaillée des activités proposées ;
- La zone d'intervention, les parties prenantes et les mécanismes de mise en œuvre ;
- Un cadre logique structuré (avec indicateurs, résultats, sources de vérification) ;
- Un budget détaillé par poste de dépense et une estimation du cofinancement (au moins 20 %) ;
- Un calendrier de mise en œuvre (chronogramme) ;
- Les modalités de gouvernance, de suivi-évaluation, et de gestion des risques sociaux et environnementaux ;
- Les documents administratifs requis : statuts, preuve d'enregistrement, rapport d'activités, états financiers ou déclaration de ressources, etc.

Le comité de sélection indépendant analysera chaque dossier reçu à l'aide d'une **grille d'évaluation détaillée** (voir Annexe 1), en appréciant notamment la pertinence des propositions, leur faisabilité, leur durabilité, leur ancrage territorial, et leur conformité avec les objectifs du programme WACA ResIP .

9. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Lancement de l'appel à projets	14 Juillet 2025
Date limite de dépôt des projets	25 Aout 2025
Réunion du comité de sélection	25 Septembre 2025
Annonce des résultats et signature des contrats	25 Octobre 2025

10. MODALITÉS DE TRANSMISSION DES PROJETS

Les porteurs de projets sont invités à envoyer leur dossier sur à l'adresse électronique suivante : webgis@prcmarine.org au plus tard le 25/08/2025.

11. DISPOSITIONS FINALES

- Le non-respect du format ou l'absence de documents obligatoires pourra entraîner l'irrecevabilité du dossier.
- Le PRCM se réserve le droit de rejeter tout dossier non conforme ou incomplet ;
- Aucun financement ne sera attribué à deux projets déposés par la même organisation dans le cadre du même appel ;
- Le PRCM pourra demander des ajustements ou reformulations avant la signature des conventions ;
- La participation à l'appel implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Dakar, le 14/07/2025

La Direction Exécutive du PRCM

ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DES DOCUMENTS DE PROJET COMPLETS

Critères	Pondération
Qualité du diagnostic et pertinence de l'analyse	15 pts
Cohérence du cadre logique et indicateurs proposés	15 pts
Détail et réalisme des activités prévues	15 pts
Clarté du chronogramme et des modalités de mise en œuvre	10 pts
Réalisme et justification du budget proposé	10 pts
Intégration du genre, inclusion sociale et jeunesse	10 pts
Durabilité environnementale et éthique du projet	10 pts
Capacité organisationnelle et références du porteur	10 pts
Total	100 pts

Note minimale requise pour la sélection : 70 points

Le PRCM assurera un accompagnement des porteurs de projets, incluant :

- Une session de formation initiale sur la gestion de projet et le suivi financier ;
- Un dispositif de suivi incluant des visites terrain et des appuis personnalisés ;
- Une revue mi-parcours et une validation finale du projet.

La capitalisation inclura :

- Production de fiches expériences
- Contribution à des webinaires régionaux
- Participation aux symposiums de recherche sur la vulnérabilité et la résilience côtière
- Participation au Forum Régional Marin et Côtier
- Diffusion des résultats sur les plateformes du PRCM et du WACA

ANNEXE 2 : RÈGLES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET À LA PARTICIPATION

1. Propriété intellectuelle : Les soumissions restent la propriété intellectuelle des candidats. Toutefois, en soumettant une proposition, les candidats autorisent le PRCM et ses partenaires à partager publiquement les résultats, supports visuels et résumés à des fins de communication, d'apprentissage et de visibilité.

2. Originalité : Les candidats doivent confirmer que leurs propositions ne violent aucun droit de tiers, y compris les droits d'auteur, marques ou brevets. Si des éléments tiers sont utilisés, les autorisations écrites appropriées doivent être fournies.

3. Fausse déclaration : En cas de fausse déclaration ou de plagiat avéré, le PRCM se réserve le droit de disqualifier la proposition et d'annuler tout accord de financement.

4. Code de conduite : Les candidats s'engagent à ne soumettre aucun contenu diffamatoire, offensant, illégal ou inapproprié. Les fichiers doivent être exempts de virus ou de contenu corrompu.

5. Taxes et responsabilités : Les candidats sont seuls responsables des taxes ou obligations financières liées aux fonds reçus.

6. Règlement des différends : La participation implique l'acceptation des règles énoncées. Les différends éventuels seront résolus à l'amiable entre le PRCM et la partie concernée.

7. Aucune obligation d'attribution : Le PRCM se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de ne pas financer une proposition à sa seule discrétion.